



## Ministère de la Justice

# Communiqué de presse de la garde des Sceaux

## Liberté d'installation des notaires : nouvelle vague de candidatures à la création d'un office, à compter du vendredi 1<sup>er</sup> février 2019

Paris le 24 janvier 2019

A la suite du premier cycle de création d'offices (2016-2018), en application de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015, 1622 nouveaux notaires libéraux ont déjà pu être nommés. Un arrêté du 3 décembre 2018 recommande la nomination de 733 nouveaux professionnels supplémentaires. Les jeunes diplômés notaires pourront à nouveau se porter candidats, dès le 1<sup>er</sup> février 2019 (à 14h, heure de Paris), dans un cadre renouvelé. Les futurs candidats bénéficieront des adaptations techniques et normatives, qui tirent les conséquences des enseignements de l'expérience de la précédente vague de nomination.

### Des demandes multiples mieux encadrées

Les conditions dans lesquelles un même diplômé notaire peut déposer plusieurs demandes sont clarifiées. Un décret du 9 novembre 2018 dispose qu'« *une personne physique ne peut demander sa nomination, que ce soit à titre individuel ou en qualité d'associé, qu'une seule fois par zone.* » et que passé un délai de réflexion de deux mois suivant l'ouverture du dépôt des candidatures, « *toute renonciation à une ou plusieurs demandes de création d'office portant sur l'une de ces zones entraîne la caducité de l'ensemble des demandes de création d'office déposées par l'intéressé* ».

Ces nouvelles dispositions renforcent l'égalité entre les différents candidats et favorisent l'accélération du processus de nomination.

### Un calendrier plus précis

La combinaison des évolutions textuelles oblige l'administration à respecter un rythme d'instruction et de nomination davantage conforme aux attentes des candidats :

- 1<sup>er</sup> février 2019 : ouverture du dépôt des candidatures dans les zones d'installation libre
- 1<sup>er</sup> avril 2019 : fin du délai de réflexion pour les renonciations partielles
- Avril-juillet 2019 : tirages au sort et premières créations d'offices (dans la limite de 479 nouveaux offices)
- 1<sup>er</sup> août 2019 : ouverture du dépôt des candidatures dans les zones d'installation contrôlée

Ministère  
de la Justice

Contact presse – Cabinet du garde des Sceaux  
01 44 77 63 15  
[secrétariat-presse.cab@justice.gouv.fr](mailto:secrétariat-presse.cab@justice.gouv.fr)  
[presse-justice@justice.gouv.fr](mailto:presse-justice@justice.gouv.fr)

[justice.gouv.fr](http://justice.gouv.fr)

- 1<sup>er</sup> février 2020 au plus tard : créations d'offices complémentaires (dans la limite de 733 nouveaux professionnels libéraux)
- 1<sup>er</sup> août 2020 : clôture du dépôt des candidatures

### **Une information améliorée**

Un tableau rappelant pour chaque zone le taux de candidatures satisfaites durant la période 2016-2018, est disponible sur le portail des officiers publics ou ministériels. Ce tableau permet d'éclairer les diplômés notaires sur leur chance de nomination dans la zone concernée.

Un dispositif de courriels automatiques a par ailleurs été mis en place, afin d'alerter systématiquement les candidats de chaque étape franchie dans l'instruction de leurs demandes.

**Pour plus d'information et pour préparer sa candidature, consultez dès maintenant le [portail des officiers publics ou ministériels](#)**